



## DECISION D'HOMOLOGATION LFP N°001/S20- 21

### LA LIGUE DE FOOTBALL PROFESSIONNEL ;

**Vu** le règlement général des compétitions de la fédération burkinabè de football (FBF) ;  
**Vu** le Règlement du Championnat National de la 1<sup>ère</sup> division, saison 2020-2021 ;  
**Vu** le code d'éthique de la FBF ;  
**Vu** le code disciplinaire de la FBF ;  
**Vu** les rapports des matchs N°1 (AS DOUANES # MAJESTIC SC), N°2 (AS POLICE # RAHIMO FC), N°5 (ASFA-Y # ROYAL FC), N°6 (ASFB # SALITAS FC), N°7(EFO # USFA) et N°8 (KOZAF # USO) de la 1<sup>ère</sup> journée du Championnat National de D1 ;

Après avoir entendu les équipes concernées au cours de sa réunion hebdomadaire d'homologation du 22 septembre 2020, la LFP a statué sur la situation des matchs non joués de la première division en référence aux dispositions réglementaires.

#### Dispositions du Règlement

**L'article 23** du règlement du Championnat national de D1 stipule que : « Toute équipe se présentant quinze (15) minutes après l'heure fixée pour le coup d'envoi ou ne présentant pas au moins sept (7) joueurs, sera déclarée forfait par décision de la LFP, sauf cas de force majeure réservée à l'appréciation de la LFP. **Le club déclaré forfait à match perdu et est frappé d'office d'une amende de deux cent mille (200 000) francs CFA.**

Tout club déclaré forfait deux (2) fois au cours de la même saison est disqualifié pour le reste du championnat de 1<sup>ère</sup> division de la saison. Il est d'office relégué en 2<sup>ème</sup> division la saison suivante. »

**L'article 47** du règlement du Championnat national de D1 stipule que : « Après chaque journée du championnat national de football de 1<sup>ère</sup> division la LFP procède à l'homologation des matches et établit le classement des équipes en compétition, par l'addition des points obtenus par chacune d'elles, et par le goal différentiel. Pour ce faire, il est attribué :

- trois (3) points pour un match gagné ;
- un (1) point pour un match nul ;
- zéro (0) point pour un match perdu.

**Un match perdu par forfait est considéré l'être par trois (3) buts à zéro (0).**

Un match perdu par pénalité entraîne l'annulation des buts éventuellement marqués au cours du match par l'équipe pénalisée et le retrait des points auxquels l'équipe pénalisée aurait eu droit. L'équipe déclarée gagnante bénéficie du maintien des buts qu'elle a éventuellement marqués au cours de la partie et des points du match. Dans le cas d'un résultat nul de zéro à zéro, l'équipe déclarée gagnante sur pénalité est considérée avoir gagné le match sur le score d'un (1) but à zéro (0). »

De ce qui précède et conformément l'article 23 du règlement du Championnat national de D1, la LFP

## Décide :

**Article 1** : MAJESTIC SC perd le match N°1 AS DOUANES # MAJESTIC SC de la 1<sup>ère</sup> journée du championnat D1 par forfait sur **le score de trois (3) buts à zéro (0) but en faveur de l'AS DOUANES.**

**Article 2** : MAJESTIC SC est condamné à payer une amende de **deux cent mille (200 000) Francs CFA**

**Article 3** : RAHIMO FC perd le match N°2 AS POLICE # RAHIMO de la 1<sup>ère</sup> journée du championnat D1 par forfait sur le **score de trois (3) buts à zéro (0) but en faveur de l'AS POLICE** .

**Article 4** : RAHIMO FC est condamné à payer une amende de **deux cent mille (200 000) Francs CFA**

**Article 5** : ASFA-Y perd le match N°5 ASFA-Y # ROYAL FC de la 1<sup>ère</sup> journée du championnat D1 par forfait sur le **score de trois (3) buts à zéro (0) but en faveur de ROYAL FC**.

**Article 6** : ASFA-Y est condamnée à payer une amende de **deux cent mille (200 000) Francs CFA**

**Article 7** : ASFB perd le match N°6 ASFB # SALITAS FC de la 1<sup>ère</sup> journée du championnat D1 par forfait sur le **score de trois (3) buts à zéro (0) but**.

**Article 8** : ASFB est condamnée à payer une amende de **deux cent mille (200 000) Francs CFA**

**Article 9** : SALITAS FC perd le match N°6 ASFB # SALITAS FC de la 1<sup>ère</sup> journée du championnat D1 par forfait sur le **score de trois (3) buts à zéro (0) but**.

**Article 10** : SALITAS FC est condamné à payer une amende de **deux cent mille (200 000) Francs CFA**

**Article 11** : EFO perd le match N°7 EFO # USFA de la 1<sup>ère</sup> journée du championnat D1 par forfait sur le **score de trois (3) buts à zéro (0) but en faveur de l'USFA**.

**Article 12** : EFO est condamnée à payer une amende de **deux cent mille (200 000) Francs CFA**

**Article 13** : KOZAF perd le match N°8 KOZAF # USO de la 1<sup>ère</sup> journée du championnat D1 par forfait sur le **score de trois (3) buts à zéro (0) but en faveur de l'USO**.

**Article 14** : KOZAF est condamné à payer une amende de **deux cent mille (200 000) Francs CFA**

**Article 15** : Le classement du championnat national de D1 sera mis à jour conformément à cette décision.

Ouagadougou, le 23 septembre 2020  
P. Bureau de la Ligue de Football Professionnel  
Le Secrétaire Exécutif



Abdoul Karim OUEDRAOGO